

3.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339140-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 20 avril 2026

Publié le 20 avril 2026

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 08 AVRIL 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Jean-Luc DARCOURT, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, François-Xavier CADART donne pouvoir à Marie CIETERS, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Agnès DENYS, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Patrick VALOIS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Monique EVRARD, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Maryline LUCAS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Isabelle FERNANDEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Bertrand RINGOT, Frédérique SEELS.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Françoise MARTIN.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et partenariats

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer les premières subventions, au titre de la politique culturelle, pour un montant total de 1 962 350 €, aux structures reprises dans les tableaux ci-joints en annexe 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes, dans les termes du projet ci-joint en annexe 2 ;
- d'attribuer, dans le cadre du soutien à la création et la restauration de géants, les subventions pour un montant total de 6 000 € aux structures reprises dans les fiches ci-jointes en annexes 3, 4 et 5 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Département du Nord à signer entre le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France, l'État, la ville d'Arras, la ville de Douai et l'association Hippodrome de Douai - Théâtre d'ARRAS dite « Tandem » la convention Pluriannuelle d'Objectif 2024-2027, dans les termes du projet ci-joint en annexe 6 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Département du Nord à signer entre le Département du Nord, la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC), pour l'État, le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, la convention relative à la mise en place du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) nouvelle génération 2025-2028, sur le territoire de la CAC, dans les termes du projet ci-joint en annexe 7 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes en fonction du domaine sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2026.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 06.

Madame SANCHEZ est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Hippodrome de Douai-Théâtre d'Arras (AHDTA), dite TANDEM. Monsieur DETAVERNIER est membre du conseil d'administration de l'Orchestre National de Lille (ON Lille). En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum, ainsi que Monsieur MANIER en raison de ses fonctions professionnelles exercées à la Région des Hauts-de-France.

Madame ARLABOSSE et Monsieur BERNARD avaient donné pouvoir respectivement à Madame SANCHEZ et Monsieur MANIER. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

3.5

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

SOUTIEN LA VIE CULTURELLE : SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

Premiers versements au titre de l'année 2026 pour les structures dont le montant est supérieur à 15 000 € (60 dossiers)

Arr ⁿ	Canton	EPCI	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2025 voté	Montant 2026 sollicité	Montant proposé au titre du 1er versement (CP du 07 avril 2026)
AV	AULNOYE-AYMERIES	CA Maubeuge Val de Sambre	AULNOYE AYMERIES	Association Les Nuits Secrètes	100 000 €	100 000 €	50 000 €
AV	AULNOYE-AYMERIES	CA Maubeuge Val de Sambre	AULNOYE AYMERIES	Association Théâtre de Chambre	40 000 €	40 000 €	20 000 €
AV	AVESNES-SUR-HELPE	CC du Pays de Mormal	LE FAVRIL	Association La Chambre d'Eau	28 000 €	30 000 €	14 000 €
AV	FOURMIES	CC du Sud Avesnois	FOURMIES	Association FéronArts	15 000 €	15 000 €	7 500 €
AV	MAUBEUGE	CA Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	Association Bougez Rock (Festival Joly Jazz et Programme d'activités)	38 000 €	38 000 €	19 000 €
AV	MAUBEUGE	CA Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	Association Secteur 7	15 000 €	15 000 €	7 500 €
AV	MAUBEUGE	CA Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	Association Centre Culturel Transfrontalier / Le Manège, Scène nationale de Maubeuge (Festival Itak)	25 000 €	25 000 €	12 500 €
CA	CAMBRAI	CA de Cambrai	CAMBRAI	Association Les Rencontres Musicales Cambrai Département du Nord	20 000 €	20 000 €	10 000 €
CA	CAMBRAI	CA de Cambrai	CAMBRAI	Association Théâtre en Cambrésis (THEC)	20 000 €	20 000 €	10 000 €
DK	BAILLEUL	CC de Flandre Intérieure	SAINTE MARIE CAPPEL	Association Collectif d'Expression Musicale SMITLAP	18 000 €	20 000 €	9 000 €
DK	BAILLEUL	CC de Flandre Intérieure	STEENWERCK	Association L'Embellie Cie	18 000 €	20 000 €	9 000 €
DK	DUNKERQUE 1	Communauté urbaine de Dunkerque	DUNKERQUE	Association Arts Scéniques Rocks	40 000 €	40 000 €	20 000 €
DK	DUNKERQUE 1	Communauté urbaine de Dunkerque	DUNKERQUE	Association Compagnie s'Appelle Reviens	40 000 €	50 000 €	20 000 €
DK	HAZEBROUCK	CC de Flandre Intérieure	HAZEBROUCK	Association Centre Socio-Educatif d'Hazebrouck (Beaux dimanches en Week-End)	96 300 €	76 300 €	48 150 €
DO	DOUAI	CA du Douaisis	DOUAI	Association Orchestre de Douai / Région Hauts-de-France	25 000 €	25 000 €	12 500 €
LI	ARMENTIERES	Métropole européenne de Lille	ARMENTIERES	Association VIVAT, Association pour le développement culturel en Armentières	100 000 €	100 000 €	50 000 €
LI	CROIX	Métropole européenne de Lille	WASQUEHAL	Association La Manivelle Théâtre	43 000 €	43 000 €	21 500 €
LI	CROIX	Métropole européenne de Lille	HEM	Association L'Aventure	20 000 €	20 000 €	10 000 €
LI	LILLE 1	Métropole européenne de Lille	MOUVAUX	Association Cultures Nouvelles	37 000 €	37 000 €	18 500 €
LI	LILLE 1	Métropole européenne de Lille	LILLE	Association Le Concert d'Astrée	135 000 €	135 000 €	67 500 €
LI	LILLE 1	Métropole européenne de Lille	SAINTE MARIE CAPPEL	Association Le Zeppelin - Compagnie les Voyageurs	27 000 €	27 000 €	13 500 €
LI	LILLE 2	Métropole européenne de Lille	MARCO EN BAROEUL	Association Jazz en Nord	22 500 €	22 500 €	11 250 €
LI	LILLE 3	Métropole européenne de Lille	HELLEMES LILLE	Association Dynamo	17 000 €	20 000 €	8 500 €
LI	LILLE 3	Métropole européenne de Lille	LILLE	Association La Maison	30 000 €	30 000 €	15 000 €
LI	LILLE 4	Métropole européenne de Lille	LILLE	Association Cinéligue Hauts de France	76 000 €	76 000 €	38 000 €
LI	LILLE 4	Métropole européenne de Lille	LILLE	Association De La Suite Dans Les Images	19 500 €	19 500 €	9 750 €
LI	LILLE 4	Métropole européenne de Lille	LILLE	Association Jeunes Musicales de France Hauts-de-France	15 000 €	15 000 €	7 500 €
LI	LILLE 4	Métropole européenne de Lille	LILLE	Association La Clef des Chants	18 000 €	18 000 €	9 000 €
LI	LILLE 4	Métropole européenne de Lille	LILLE	Association Le Prato - Pôle National Cirque	112 000 €	112 000 €	56 000 €
LI	LILLE 4	Métropole européenne de Lille	EURAILLE	Association Les Spectacles sans Gravité - L'Aéronef	120 000 €	130 000 €	60 000 €
LI	LILLE 4	Métropole européenne de Lille	LILLE CEDEX	Association Orchestre National de Lille (Concert du Partage / Places solidaires/actions culturelles)	40 000 €	40 000 €	20 000 €
LI	LILLE 4	Métropole européenne de Lille	LILLE CEDEX	Association Orchestre National de Lille (Lille Piano Festival)	135 000 €	135 000 €	67 500 €
LI	LILLE 4	Métropole européenne de Lille	LILLE	Fédération Régionale des Sociétés Musicales des Hauts de France	40 000 €	40 000 €	20 000 €
LI	LILLE 5	Métropole européenne de Lille	LILLE	Association Compagnie La Générale d'Imaginaire	20 000 €	20 000 €	10 000 €
LI	LILLE 5	Métropole européenne de Lille	LILLE	Association Eolie Songe	22 500 €	20 000 €	11 250 €
LI	LILLE 5	Métropole européenne de Lille	LILLE	Association La Verrière	59 000 €	59 000 €	29 500 €
LI	LILLE 6	Métropole européenne de Lille	LILLE	Association Le Grand Bleu - Scène Conventionnée d'Intérêt National Arts, Enfance, Jeunesse	70 000 €	70 000 €	35 000 €
LI	LILLE 6	Métropole européenne de Lille	LOMME	Association Théâtre Octobre	16 000 €	17 000 €	8 000 €
LI	ROUBAIX 1	Métropole européenne de Lille	ROUBAIX	Association ARA (Autour des Rythmes Actuels)	70 000 €	70 000 €	35 000 €
LI	ROUBAIX 1	Métropole européenne de Lille	ROUBAIX	Association Centre Chorégraphique National Roubaix Hauts-de-France / Ballet du Nord	100 000 €	110 000 €	50 000 €
LI	ROUBAIX 1	Métropole européenne de Lille	ROUBAIX	Association Dans la rue la Danse	15 000 €	18 000 €	7 500 €
LI	ROUBAIX 1	Métropole européenne de Lille	ROUBAIX CEDEX 1	Association Danse à Lille - Le Gymnase CDCN Roubaix Hauts-de-France	89 000 €	89 000 €	44 500 €
LI	ROUBAIX 1	Métropole européenne de Lille	TOURCOING	Association Espace Croisé, centre d'art contemporain	20 000 €	20 000 €	10 000 €
LI	ROUBAIX 1	Métropole européenne de Lille	ROUBAIX	Association GAPAS/Compagnie de l'Oiseau-Mouche	45 000 €	45 000 €	22 500 €
LI	ROUBAIX 1	Métropole européenne de Lille	ROUBAIX	Association L'Eclipse	30 000 €	35 000 €	15 000 €
LI	ROUBAIX 1	Métropole européenne de Lille	ROUBAIX	Association Travail et Culture /CRIAC	52 000 €	60 000 €	26 000 €
LI	ROUBAIX 2	Métropole européenne de Lille	ROUBAIX	EPCC La Condition Publique	130 000 €	130 000 €	65 000 €
LI	TOURCOING 2	Métropole européenne de Lille	TOURCOING	Association 50 degrés Nord 3 degrés Est / Pôle Arts Visuels Hauts-de-France & Territoires Transfrontaliers	24 000 €	30 000 €	12 000 €
LI	TOURCOING 2	Métropole européenne de Lille	TOURCOING	Association Atelier Lyrique de Tourcoing	115 900 €	115 900 €	57 950 €
LI	TOURCOING 2	Métropole européenne de Lille	TOURCOING CEDEX	Association Culturelle Tourquennoise	27 000 €	27 000 €	13 500 €
LI	TOURCOING 2	Métropole européenne de Lille	TOURCOING	Association La Passerelle - Le Grand Mix	60 000 €	60 000 €	30 000 €
LI	TOURCOING 2	Métropole européenne de Lille	TOURCOING	Association La Virgule/Centre Transfrontalier de Création Théâtrale	74 000 €	78 000 €	37 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	Métropole européenne de Lille	VILLENEUVE D'ASCQ	Association Atelier 2 Arts Plastiques	32 000 €	32 000 €	16 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	Métropole européenne de Lille	VILLENEUVE D'ASCQ	Association Quanta	29 000 €	35 000 €	14 500 €
VA	DENAIN	CA de la Porte du Hainaut	DOUCHY LES MINES	Association Centre Régional de la Photographie	30 000 €	30 000 €	15 000 €
VA	DENAIN	CA de la Porte du Hainaut	DOUCHY LES MINES	Association Le Printemps culturel	55 000 €	60 000 €	27 500 €
VA	MARLY	CA de Valenciennes Métropole	VIEUX CONDE	Association Le Boulon	90 000 €	90 000 €	45 000 €
VA	VALENCIENNES	CA de Valenciennes Métropole	VALENCIENNES	Association Espace Pasolini - Théâtre international	87 000 €	87 000 €	43 500 €
VA	VALENCIENNES	CA de Valenciennes Métropole	VALENCIENNES	Association Harmonia Sacra	25 000 €	25 000 €	12 500 €
VA	VALENCIENNES	CA de Valenciennes Métropole	VALENCIENNES	Association L'H du siège	25 000 €	25 000 €	12 500 €
Sous-total 1					2 957 700 €	3 012 200 €	1 478 850 €

Scènes nationales : montants proposés au titre du premier versement 2026 (5 dossiers)

Arr ⁿ	Canton	EPCI	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2025 voté	Montant 2026 sollicité	Montant proposé au titre du 1er versement (CP du 07 avril 2026)
AV	MAUBEUGE	CA Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	Association Centre Culturel Transfrontalier / Le Manège, Scène nationale de Maubeuge	135 000 €	135 000 €	67 500 €
DK	DUNKERQUE 1	Communauté urbaine de Dunkerque	DUNKERQUE CEDEX 01	Association Le Bateau Feu - Scène Nationale Dunkerque	135 000 €	135 000 €	67 500 €
DO	DOUAI	CA du Douaisis	DOUAI	Association Hippodrome de Douai - Théâtre d'Arras dite TANDEM	135 000 €	135 000 €	67 500 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	Métropole européenne de Lille	VILLENEUVE D'ASCQ	Association La Rose des Vents	135 000 €	135 000 €	67 500 €
VA	VALENCIENNES	CA de Valenciennes Métropole	VALENCIENNES CEDEX	EPCC Le Phénix - Scène Nationale Valenciennes Métropole	135 000 €	135 000 €	67 500 €
Sous-total 2					675 000 €	675 000 €	337 500 €

TOTAL 1+2

3 632 700 € 3 687 200 € 1 816 350 €

Premiers versements au titre de l'année 2026 pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 € en 2025

ACCOMPAGNEMENT DES MUSEES THEMATIQUES

TETES DE RESEAU	TYPE DE PROJET	Montant 2025 attribué	Montant proposé 50 %
PROSCITEC	Opération thématique	40 000 €	20 000 €
	Tête de réseau pérenne	39 000 €	19 500 €
Modulo Atelier - Arrondissement de Cambrai	Tête de réseau	27 000 €	13 500 €
Cœur de Flandre Agglo	Tête de réseau pérenne - Musées de Flandre	20 000 €	10 000 €
TOTAL		126 000 €	63 000 €

MISE EN VALEUR ET ANIMATION DU PATRIMOINE CULTUREL

ASSOCIATIONS	Montant 2025 attribué	Montant proposé 50 %
NON-LIEU	46 000 €	23 000 €
PROSCITEC	16 000 €	8 000 €
ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DES ESPACES FORTIFIES DES HAUTS DE FRANCE	17 000 €	8 500 €
TOTAL	79 000 €	39 500 €

DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

ASSOCIATIONS	Montant 2025 attribué	Montant proposé 50 %
MOTS ET MERVEILLES	50 000 €	25 000 €
ADNSEA Lis avec moi	22 000 €	11 000 €
LA CLE	15 000 €	7 500 €
TOTAL	87 000 €	43 500 €

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD
ET
L'ASSOCIATION XXXX

Entre le Département du Nord représenté, par Monsieur Christian POIRET, Président, autorisé par la commission permanente du 8 avril 2026,

et l'association représentée par son / sa Président(e) Monsieur / Madame XXXXX.

INTRODUCTION :

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) Une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés,
- 2) Une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation,
- 3) Un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...).

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique culturelle telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'association XXXX propose pour l'année 2026 la mise en œuvre de son projet culturel.

Article 2 : En relation avec les orientations définies précédemment, le partenariat porte sur le programme d'activités 2026 et plus particulièrement sur les projets/actions artistiques et culturels menés dans le Département du Nord, assurés par des intervenants artistiques professionnels et s'inscrivant dans les priorités du Département du Nord en termes de territoires, de publics et d'innovation.

Article 3 : Ce projet culturel consistera à mener le programme prévisionnel d'activités 2026 et les actions prévisionnelles de médiation mentionnées dans l'annexe n°2 du dossier de demande subvention 2026.

Article 4 : Le partenariat opérationnel sera le suivant : sans objet.

Article 5 : Les moyens envisagés pour mettre en œuvre le projet sont les suivants : (logistique, organisation, communication, etc...) : sans objet.

Article 6 : Le budget prévisionnel du projet culturel s'élève à : XXXXX €.

Article 7 : Le plan de communication envisagé pour mettre en œuvre ce projet culturel est le suivant : tous publics et tous supports de communication.

Article 8 : Le Département du Nord et l'association XXXX conviennent d'un commun accord d'une évaluation quantitative et qualitative du projet qui comprendra :

1. Une évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs opérationnels précédemment fixés.
2. Une évaluation de fonctionnement : efficacité, qualité de l'organisation, déroulement, qualité et coût du service, degré de satisfaction des usagers recueilli par une méthode à déterminer préalablement.
3. Évaluation du partenariat.
4. Les effets imprévus observés.
5. L'émergence éventuelle de nouveaux besoins.
6. Les conséquences observables sur l'environnement.

L'association XXXX s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre aux services départementaux d'être partie prenante de cette évaluation.

Cette évaluation se traduira par un bilan synthétique du projet et un bilan financier.

Article 9 : Le Département s'engage à financer le projet culturel de la manière suivante :

- Une avance de subvention correspondant à 50% de l'aide envisagée pour l'année 2026, soit XXXX €.
- Le solde de la subvention sera fixé par avenant, après délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental au regard du programme mis en œuvre par chaque structure, et au regard des activités entrant dans les orientations de la politique culturelle du Département. Le solde sera attribué après évaluations quantitatives et qualitatives des résultats obtenus grâce aux financements antérieurs et au vu des éléments prévisionnels d'activités et financiers pour 2026.

L'association XXXX s'engage à fournir pour le 31 mai 2026 :

- le bilan de(s) l'opération(s) financée(s) en 2025 (résultats de l'activité et budget réalisé),
- les comptes de résultat et bilan financier détaillés de la structure pour l'année 2025 certifiés par le commissaire aux comptes le cas échéant OU signés par le/la Président(e) et approuvés par l'Assemblée générale.

Article 10 : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association XXXX, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

Article 11 : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'ait pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

Article 12 : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 3 sera mis en valeur par l'association XXXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du nouveau logo du Département du Nord téléchargeable sur lenord.fr et/ou par la mention écrite : « Action soutenue par le Département du Nord ».

Article 13 : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 3, soit un an.

Article 14 : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 15 : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Monsieur (Madame) XXXX
Président(e)
Association XXXX

Le Président
du Département du Nord

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Au titre du Soutien à la Vie Culturelle (SVC)



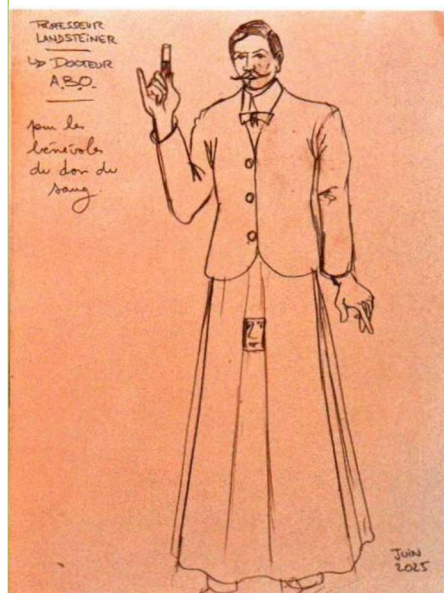
PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	UDFA Pour le Don de Sang Bénévole du Nord dite U.D.59	Arrondissement	Valenciennes
Discipline	Géant, patrimoine immatériel	Commune	Saint-Saulve

OBJET DU PARTENARIAT

Construction du Géant « Doc ABÉO » (nom provisoire)

Présentation de la création du géant



L'Union départementale fédère des associations pour le don de sang bénévole du Nord – Dite U.D.59. Elle a pour buts de :

- Regrouper les associations du département adhérent.
- Inciter au respect sur le plan départemental, du code d'Honneur des Donneurs de Sang bénévoles qui est le suivant :

J'ACCEPTE LIBREMENT :

- 1-Les principes d'éthique : VOLONTARIAT, ANONYMAT, BENEVOLAT, NON PROFIT.
- 2-Répondre à tout appel émanant de l'Etablissement Français du Sang.
- 3-Répondre avec sincérité aux questions posées lors de l'entretien médical.
- 4-Me soumettre en toute sincérité aux contrôles médicaux jugés indispensables avant tout prélèvement sanguin.
- 5-Répondre à toute convocation d'examen médical complémentaire consécutif à ce prélèvement.
- 6-De préserver ma santé dans le respect de celle du receveur.
- 7-Rester toujours digne d'être un donneur de sang respectueux des Droits de l'Homme et de la solidarité humaine.

La genèse du projet de construction du géant :

Le Nord est réputé pour la diversité de ses traditions locales et l'étendue de son patrimoine immatériel. Les géants en sont un exemple qui illustre bien cette richesse patrimoniale vivante. Les ambassadeurs des donneurs de sang bénévoles du Nord ont souhaité réaliser un projet culturel et citoyen afin de faire la promotion du don de sang. Le projet de construction du géant « doc ABÉO » (nom provisoire) est né. Il incarnera la symbolique forte du don de sang à travers les initiales -A-B-O- représentant les divers groupes sanguins. Son nom fait référence au docteur Karl LANDSTEINER qui distingua en 1900 les premiers groupes sanguins. Ce géant portera les valeurs d'entraide, de solidarité et de générosité propres aux donneurs de sang bénévoles.

La géante « Marianne » de la Ronde des géants sera sa marraine.

Création :

Le géant « Doc ABÉO » sera créé par M. Dorian DEMARCO, facteur de géant, dans les règles de l'art et en respectant la tradition de création propre aux géants : il mesurera 3m de hauteur, sera démontable en deux ou quatre parties et pourra être porté par une seule personne. Il sera à l'Effigie du docteur Karl Landsteiner.

La création du géant fera l'objet d'organisation d'ateliers participatifs de construction et de découverte du patrimoine des géants ouvert au tout public.

Sensibilisation culturelle et sorties de la géante

« Doc ABÉO » participera aux sorties et fêtes locales, dans les communes des alentours. Il pourra rejoindre les rassemblements de géants. Il sensibilisera le public au Don de sang et fera la promotion des valeurs humaines d'entraide et de solidarité.

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Budget Prévisionnel (hors valorisation)

Dépenses : 14 600 €

Recettes : 2 500 € Fonds propres
4 000 € subvention FDVA
5 000 € Féde donneurs de sang
100 € Divers
3 000 € Département du Nord

Taux d'intervention : 30% +10%
bonification ateliers
(Aide maximale : 3 000 €)

Montant sollicité : 3 000 €

PROPOSITION :

3 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Au titre du Soutien à la Vie Culturelle (SVC)



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Association Les Amis du Géant Tiot Batiche	Arrondissement	Douai
Discipline	Géant, patrimoine immatériel	Commune	Masny

OBJET DU PARTENARIAT

Présentation du géant

L'histoire de Tiot Batiche commence à la fin du XIX siècle.

A cette époque, les frères François et Nicolas Bizet profitaient des festivités locales en resquillant. La légende dit que les frères ont conçu Batiche, alors simple épouvantail, pour les accompagner lors de leur tournée des estaminets. Batiche le resquilleur était né et finissait brûlé au bûcher pour ses méfaits.

Dans les années 50, l'épouvantail devient le Géant Tiot Batiche.

Un véritable folklore s'est construit autour de sa légende. Chaque année, le 1^{er} week end de juin, à l'occasion de la célébration de sa naissance, se joue une saynète, en patois, du jugement de Tiot Batiche le voleur par un tribunal composé de comédiens amateurs. La sentence est toujours la même : il est condamné au bûcher, mais c'est un épouvantail à l'effigie du géant qui est brûlé.

Si Tiot Batiche est la propriété de la commune de Masny, c'est l'association « Les Amis de Tiot Batiche », constituée en 2016, qui porte les animations autour du Géant.

L'association compte 20 membres dont les deux musiciens (tambour et grosse caisse) et les 3 porteurs qui accompagnent chaque sortie.

- Caractéristiques techniques :

Tiot Batiche est né en 1953. Il mesure 3,50 m et pèse 60 kg. Depuis, son apparence a évolué jusqu'en 2011. Par exemple son visage rond s'est allongé.

Transporté à l'origine dans une carriole, tirée par des chevaux, Tiot Batiche est aujourd'hui roulé ou porté. Il dispose d'un socle en bois à roulettes et peut également être porté par trois personnes. La structure est intégralement constituée en osier. Il est également démontable en 3 parties.

- Sorties du géant depuis 10 ans

Depuis 10 ans, « Tiot Batiche » et ses amis ont participé à de multiples défilés carnavalesques. Tout d'abord dans le Douaisis : Aniche, Auberchicourt, Lewarde, Guesnain, Dechy, Montigny-en-Ostrevent, Waziers, Lambres-lez-Douai, Esquerchin.

A Douai il a naturellement participé à la ronde des géants annuelle à l'occasion des fêtes de Gayant.

Tiot Batiche a également participé au carnaval de Berck, et s'est fait connaître dans la Métropole à Lezennes.

En 2024, il est sorti pour une participation au festival de l'eau à Saint-Amand-les-Eaux.

Depuis deux ans, il se déplace également dans le Cambrésis (Villers-Outréaux, Marcoing, Le Cateau-Cambrésis). Enfin, il a développé des liens hors du département lors d'une incursion dans l'Aisne à Bohain-en-Vermandois.

En 2026 l'association fêtera ses 10 ans d'existence.



Restauration du Géant « Tiot Batiche »

- Aspects techniques

Le Géant présente des signes de vieillissement ce qui met en péril ses futures sorties. Ainsi, les travaux de restauration concerneront la structure du corps du géant (en bois, rotin et osier) : des modifications seront apportées au système de portage ainsi qu'un élargissement de l'entrée dans le géant. La tête et les mains seront repeintes et vernies. Le costume sera refait à neuf à l'identique.

L'ensemble des travaux seront réalisés par Dorien Demarcq, facteur de Géant.

Projets de médiation autour de cette restauration

Les habitants pourront découvrir Tiot Batiche restauré à l'occasion de la fête organisée pour ses 30 ans d'existence début juin à Masny.

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Budget Prévisionnel (hors valorisation)

Dépenses : 5 715 €

Recettes : 3 215 € Fonds propres

1 000 € Subvention communale

500 € Subvention Cœur

Ostrevent Agglo

1 000 € Département du Nord

Taux d'intervention : 30% +10%

bonification ateliers

(Aide maximale : 3 000 €)

Montant sollicité : 1 000 €

PROPOSITION :

1 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Au titre du Soutien à la Vie Culturelle (SVC)



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Comité de la fête historique des louches et des fêtes de quartiers du château	Arrondissement	Lille
Discipline	Géant, patrimoine immatériel	Commune	Comines

OBJET DU PARTENARIAT

Création du géant des enfants « ARTHUR »



➤ Présentation et création du géant

Le comité de la fête des louches et des fêtes du quartier du château Comines est une association qui a pour but de perpétuer une tradition populaire cominoise la fête des louches. En 2003, elle a créé un jet des louches pour enfant. Cette action s'est enrichie par des expositions et des interventions en milieu scolaire, favorisant la découverte du patrimoine local. En 2026, la structure souhaite aller plus loin et créer un géant représentatif de la jeunesse de Comines : « Arthur ».

Arthur est le protagoniste du livre de Géraldine ELSCHNER (auteure jeunesse de Comines) : « Arthur et le phénix aux trois louches ». Il permet de faire découvrir l'histoire locale et la symbolique des jets de louches. Il servira de base à un travail pédagogique lors d'animations scolaires animées par l'auteure en lien avec les enseignants.

Le géant ARTHUR à l'effigie d'un enfant sera créé par M. Pierre LOYER. Il mesurera 3m50, démontable en 4 à 6 parties pour faciliter le transport et le montage. Sculpture de l'ensemble tête/épaules, des mains ainsi que des bras, moulage et tirage de manière traditionnelle en carton. Il sera un géant traditionnel et artisanal porté avec une structure en osier. Son visage sera modelé/sculpté fidèle aux illustrations du livre en accord avec les éditions Flammarion. L'habillement du géant sera réalisé par une couturière professionnelle.

➤ Sensibilisation culturelle et sorties de la géante

Le géant participera, aux côtés des autres géants à toutes les manifestations communales notamment la fête des louches

Le géant sera livré en septembre et le baptême est programmé lors du week-end du 10 et 11 octobre 2026.

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Budget Prévisionnel

Dépenses : 14 000 €

Recettes : 10 000 € Mécénat

2 000 € municipalité

2 000 € Département du Nord

Taux d'intervention : 30% +10%
bonification ateliers
(Aide maximale : 3 000 €)

Montant sollicité : 2 000 €

PROPOSITION :

2 000 €

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 08 avril 2026

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et partenariats

Par délibération DESC/2017/119 du 22 mai 2017, le Conseil départemental du Nord a décidé de mettre les solidarités territoriales et sociales ainsi que l'innovation au cœur de sa politique culturelle.

Les dispositifs mis en œuvre à ce titre ont pour objectif de donner accès à la culture à tous les nordistes en ciblant notamment les publics cibles des politiques départementales.

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES (ANNEXES 1, 2 3, 4 et 5)

Au vu du projet culturel et de la programmation de l'année en cours, et dans la limite du montant sollicité, il est proposé d'attribuer une première subvention à hauteur de 50 % de l'aide apportée en 2025 aux structures dont la subvention était supérieure ou égale à 15 000 €.

L'octroi d'une subvention complémentaire éventuelle pourra être examinée, dans un second temps, au regard du programme mis en œuvre par chaque structure et des activités en faveur des publics prioritaires et des territoires ruraux. Ces propositions nécessiteront une nouvelle délibération du Conseil départemental.

Sont concernés par ce dispositif les associations et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), au titre du soutien à la vie culturelle, de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques, de la mise en valeur et l'animation du patrimoine culturel départemental et de la lecture publique.

Les tableaux, joints en annexe 1, au présent rapport reprennent les projets reçus et instruits à ce jour et les montants proposés. L'ensemble représente un montant total de 1 962 350 €.

L'attribution des subventions au titre du premier versement fait l'objet d'une convention, dont le modèle est joint en annexe 2.

Par ailleurs, le Département du Nord soutient la création et la restauration de géants, dans la tradition du patrimoine culturel immatériel des géants du Nord. Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 % du coût de réalisation,
- bonification de 10 % pour les projets intégrant des actions de médiation en direction des habitants,
- subvention départementale maximale : 3 000 €.

Trois dossiers ont été déposés. Il est proposé de soutenir ces projets, repris en annexes 3, 4 et 5, pour un montant total de 6 000 €.

2. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION L'HIPPODROME DE DOUAI – THEATRE D'ARRAS DITE TANDEM 2024-2027 (ANNEXE 6)

Le Département du Nord soutient depuis de nombreuses années les projets culturels et artistiques des cinq Scènes Nationales du Nord (« Le Bateau Feu » Scène Nationale de Dunkerque, association l'Hippodrome de Douai – Théâtre d'Arras dite « Tandem », le Centre Culturel Transfrontalier « Le Manège » à Maubeuge, « La Rose des Vents » à Villeneuve-d'Ascq et « Le Phénix » à Valenciennes), pour leur travail de médiation culturelle en direction de ses publics prioritaires.

Ces cinq structures, soutenues par le Ministère de la Culture, établissent avec l'Etat une convention pluriannuelle d'objectifs à laquelle les partenaires institutionnels sont associés : Région Hauts-de-France, Département du Nord, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes.

Ces Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) présentent le projet culturel de ces structures, précisent les objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre et les attentes spécifiques des financeurs. Elles permettent également d'engager une démarche évaluative et favorisent une collaboration multi-partenariale autour de la compétence culturelle. Pour le Département du Nord, en lien avec les grands axes de sa politique culturelle (délibération du 22 mai 2017), elles rappellent les attentes en matière de médiation culturelle en direction de ses publics prioritaires. La signature de ces CPO est l'occasion pour le Département du Nord de réaffirmer son engagement en termes de soutien à la vie culturelle, tout en accompagnant ces acteurs sur la durée.

Une attention particulière sera portée à la visibilité du partenariat entre la structure et le Département du Nord, en matière de communication.

La délibération du 21 mars 2023 (DSC/2023/65) a approuvé le principe que le Département du Nord intègre les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des Scènes Nationales du Nord.

Sur le plan financier, ces conventions prévoient le versement, sur 4 ans, de subventions annuelles de fonctionnement au moins égales à celles attribuées en 2023, d'un montant de 135 000 €. Selon les termes de l'article 6 du projet de ces conventions, cet engagement de principe est pris « *sous réserve du vote annuel du budget correspondant par l'assemblée délibérante* ».

La CPO de la Scène Nationale association l'Hippodrome de Douai – Théâtre d'Arras dite « Tandem », pour la période 2024/2027, est à ce jour finalisée. Elle est jointe au présent rapport, en annexe 6.

3. SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA) NOUVELLE GENERATION 2025-2028 AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI (ANNEXE 7)

Par délibération DSC/2024/7 du 22 janvier 2024, la Commission permanente a décidé d'approuver le principe que le Département du Nord intègre les Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA) nouvelle génération, piloté par la DRAC Hauts-de-France, dont la date de démarrage pourra s'étendre jusque 2028.

Cette signature réaffirme l'engagement du Département du Nord en faveur de l'éducation artistique et culturelle en direction de tous les nordistes, au travers de ses dispositifs et de l'action des équipements culturels départementaux.

Le Département du Nord n'engage pas de financement spécifique dans le cadre des CLEA. Cependant, il mobilise, dans la limite de ses disponibilités, des moyens humains pour permettre l'enrichissement

du contrat par un soutien en ingénierie, par son articulation aux dispositifs déjà existants, la facilitation d'accès aux événements portés par le Département du Nord et par la visibilité des résidences artistiques sur ses supports de communication.

Le Département du Nord est aujourd'hui sollicité par la Communauté d'Agglomération de Cambrai, (CAC) pour être signataire d'un CLEA nouvelle génération, proposé en annexe 7.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer les premières subventions, au titre de la politique culturelle, pour un montant total de 1 962 350 €, aux structures reprises dans les tableaux, ci-joints, en annexe 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 2 ;
- d'attribuer, dans le cadre du soutien à la création et la restauration de géants, les subventions pour un montant total de 6 000 € aux structures reprises dans les fiches, ci-jointes, en annexes 3, 4 et 5 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Département du Nord à signer entre le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France, l'Etat, la ville d'Arras, la ville de Douai et l'association Hippodrome de Douai - Théâtre d'ARRAS dite « Tandem » la convention Pluriannuelle d'Objectif 2024-2027, dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 6 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Département du Nord à signer entre le Département du Nord, la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC), pour l'Etat, le ministère de la Culture et le ministère de l'Education nationale, la convention relative à la mise en place du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) nouvelle génération 2025-2028, sur le territoire de la CAC, dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 7 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes en fonction du domaine sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2026.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24002OP003	24002E15	4 963 000	0	1 822 350
24002OP001	24002E15	296 600	0	102 500
24001OP006	24001E15	155 000	0	43 500

Martine ARLABOSSE
Vice-Présidente